

Comité Régional d'Allocation des Ressources Section « Soins Médicaux et de Réadaptation »


Avis du 28 mars 2024 de la section Soins Médicaux et de réadaptation du Comité Régional d'Allocation des Ressources Normandie

Le Comité Régional d'Allocation des Ressources section « Soins Médicaux et de réadaptation » adopte à la majorité des membres présents la proposition des modalités d'allocation suivantes pour le début de campagne 2024 :

- Répartition de l'enveloppe populationnelle par secteur au prorata des dotations populationnelles issues du modèle à blanc, corrigée des éventuels crédits fléchés ou catégoriels 2024 et après mise en réserve d'un montant de 1% de l'enveloppe.

Le montant mis en réserve de 1% fera l'objet d'une répartition après avis CCAR sur le deuxième semestre 2024.

Le Président



CHRISTOPHE MAZIN
DIRECTION